

LA NOUVELLE FIGURE DU CITOYEN

« Mes amis, mettez ce mot [le *comfort*] dans votre dictionnaire et puissiez-vous posséder tout ce qu'il exprime » (*Décade*, n° du 10 germinal an IV, J.-B. Say, *Décade*, « Réponse à Polyscope au projet de théâtre pour le peuple »).

La Décade a travaillé, en tant que journal savant, à monter en épingle sur la scène intellectuelle cette conjonction de la philosophie et des sciences qui engendre les sciences humaines comme nous les connaissons aujourd'hui, alliance amorcée depuis les Lumières mais qui prend toute son ampleur avec la philosophie naturalisante, désacralisante et agissante des Idéologues dont la revue se fait la caisse de résonance privilégiée. Il apparaît possible alors pour les nouveaux penseurs, tout en organisant de façon philosophique le corps entier des sciences, couronné, à son faite, par l'art social, de déduire, loin de toute métaphysique, une science de la politique qui sera celle de la vraie liberté et une science de l'économie qui sera celle des justes besoins et de la juste propriété — faute de temps, je ne parlerai pas ici du développement de la « nouvelle science » auquel répond sur un plan moins théorique celui de l'idéologie du progrès par « les lumières et les richesses », dans les termes d'un collaborateur de *La Décade* ; ce sera pour une troisième journée, peut-être !. Les institutions culturelles, éducatives et sociales dont dépendent le maintien, le développement et les progrès des sciences sont à leur tour réfléchies par ces mêmes sciences pendant qu'elles sont établies par le gouvernement républicain du Directoire. Celui-ci est le « meilleur des gouvernements », tiennent les Idéologues (voir J.-B. Say dans son compte-rendu sur les Fêtes nationales, numéro du 10 vendémiaire an VI), car il est orienté vers l'amélioration de la condition des hommes pendant que sa Constitution (entendre celle de l'an III) restaure les conditions concrètes nécessaires à la liberté politique et l'égalité civique.

On regardera donc ici d'abord du côté de la valeur maîtresse dont doit se pénétrer le nouvel *homo oeconomicus*, le travail, puis du côté plus directement politique, celui de la mise en place d'une Constitution qui encadre par l'appareil législatif et les institutions nouvellement créés les activités du nouveau citoyen.

L'INSTITUTION PLEINE ET ENTIÈRE DU TRAVAIL

Dans ce sens, et cela est manifeste dès la lecture du premier *Prospectus*, le centre de gravité

des sciences humaines pour les Idéologues est bien la morale, ou plus précisément encore, une *anthropologie morale* qui comprend économie et politique, le terme est du médecin Moreau de la Sarthe rendant compte dans *La Décade* des travaux de Pinel. C'est que la morale est, comme l'écrit le positiviste avant la lettre, Ginguéné, dans son premier article sur *Le Génie du Christianisme* (*loc. cit.*), « l'affaire des hommes entre eux ». La morale est, par suite, transformée en science des mœurs qui fait dériver de l'étude de l'homme en société, la législation adéquate ainsi que les règles d'une conduite axée sur le bien-être. Le collaborateur de *la Décade* qui se réjouit avec toute son audience de la nouvelle de la chute de la papauté, en l'an VI, relève, au passage, cette nécessaire correspondance : « Si les mœurs sont les soutiens des lois, des bonnes lois forment à la longue de bonnes mœurs » (*Décade*, Du 20 Ventôse — Chute de la Papauté sous le rapport de la philosophie, 16^e Vol., déc. 97 – fév. 98, Section *Variétés*, 2^e trim., 495-496/tome V, p. 541).

Une valeur-clé, répondant à ces nouvelles préoccupations éloignées de toute transcendance, tient une place considérable parmi les thèmes qui ont la faveur de *La Décade*, soucieuse avant tout, avec les Idéologues, d'utilité publique, ce « grand but auquel tout doit tendre », comme le proclamait dès les commencements le Prospectus. Les rédacteurs, en résonance avec leur public, sont bien décidés à tenir ici comme dans les autres rubriques, le rôle de médiateur informé et critique entre les différents acteurs de la société post-robesspierrienne. Par-delà leurs diverses accentuations personnelles, les réunit une même volonté de participer à la construction d'un esprit public, mixte réussi des « vertus » civiques révolutionnaires et de l'émulation nouvelle engendrée par le développement de l'industrialisme, des techniques et de la concurrence commerciale. Cette valeur émergente est le « travail », « fils du Besoin, et père de la Santé et du Contentement », ainsi que le qualifie la nouvelle mythologie (voir *Décade*, Le Travail, allégorie traduite de l'anglais. *The World*. 5^e Vol., mars - mai 95, Section *Mélanges*, 3^e trim., 293-294/tome V, p. 239).

Le Travail unit, en ces débuts de « l'âge d'airain » que dénoncera plus tard Marx, politique et économie pour finir par mettre progressivement les intérêts de la première sous la dépendance de la seconde. Pour l'heure, la revue s'en fait le zéléateur auprès de l'opinion publique, y voyant une puissance génératrice de discipline, d'ordre, de valeurs, de sentiments et d'habitudes déterminées. Roederer, par exemple, dans ses observations sur la question mise en concours par l'Institut, l'an VI, sur les moyens de former la morale d'un peuple, caractérise la fonction

pluridimensionnelle du travail. Il le pose expressément comme la garantie la plus puissante de la propriété, de la liberté et de l'égalité en même temps que le moteur de l'enrichissement collectif et le grand régulateur de la « morale privée » .

Le travail polarise autour de sa célébration sans restrictions dans le journal en regard de ses effets moraux, politiques et économiques, des textes aussi divers que les renseignements de Cadet de Vaux sur la construction de fourneaux accessibles à tous ou les articles de Franklin sur les économies à faire dans la vie quotidienne, par exemple en se couchant et en se levant avec le soleil (« Lettre de Franklin aux auteurs d'un journal », *Décade*, 6^e Vol., juin – août 95, Section *Mélanges*, 4^e trim., 549-555/tome V, p. 281-284), en passant par les propositions marquées au coin des idées libérales naissantes pour réduire les jours de congé, ou encore, opérer, plus généralement, la réforme des mœurs par le biais de la Constitution.

On peut y joindre tous les apologues publiés au fil des années par *La Décade* qui font l'éloge de la richesse acquise par le travail et conservée par l'économie, du luxe de commodité contre le luxe d'ostentation. Ils s'accompagnent de la dénonciation des « coups de commerce » abusifs et autres agiotages et spéculations (voir, entre autres, « Le Coup de Commerce. Anecdote », *Décade*, 5^e Vol., mars-mai 95, Section *Mœurs*, 3^e trim., 544-550/tome V, p. 216-220), ainsi que de nombreux textes en prose ou en vers qui prônent les valeurs bourgeoises et domestiques, par exemple les bienfaits du mariage (« Traduction d'une lettre originale de Franklin, à John Alleyne Esq., sur les Mariages entre jeunes gens », *Décade*, 13^e Vol., mars – mai 97, Section *Mélanges*, 3^e trim., 483-486/tome V, p. 469-471), et mieux encore du mariage qui sert le dessein républicain, tel le poème de Ginguené, *Hymne à l'hymen. Pour la célébration des Mariages Républicains* (*Décade*, 20^e Vol., déc. 98 – fév. 99, Section *Poésie*, 2^e trim., 488-489/tome VI, p. 32-34) :

« Que dans nos fêtes domestiques

Cet oracle soit répété :

« Sans l'Hymen, point de mœurs publiques,

Et sans mœurs, point de Liberté ».

Avec son éloquent refrain :

« Dieu d'Hymen, reçois nos hommages ;

De deux époux entend les vœux :

Par le plaisir tu fais des sages,

Et par le devoir, des heureux ».

Ce sont là manifestées par *La Décade* qui les offre inlassablement à l'édification de ses lecteurs les préceptes moralo-politico-économiques servant à modeler et remodeler les aspirations d'un citoyen visant la paix, la stabilité et « l'aisance », nom français de ce « confortable » auquel les convie Jean-Baptiste Say ou Joachim Le Breton, au fil de leurs commentaires sur la politique et l'économie politique.

Les nombreux textes de Franklin que la revue reproduit à l'envie, placent sous l'égide de la « science du Bonhomme Richard », l'exemple à la fois « moderne » et républicain des vertus civiques et morales à cultiver, sources de bonheur et de prospérité. Ces textes jouent sur le plan moral, le rôle rempli sur le plan politique et économique, des références de plus en plus nombreuses de *La Décade* à la situation sociale, économique et culturelle des États-Unis et à ses grands hommes, les Washington et les Jefferson, au fur et à mesure que les attaques contre son propre libéralisme politique et son républicanisme modéré se font pressantes. Un texte de Franklin, très révélateur à cet égard, publié par la revue en l'an VI, est un exposé du projet conçu par lui, et mis en œuvre dès 1730, pour « parvenir à la perfection morale ». Il s'agit d'un fragment des *Mémoires* de Franklin, qui ne laisse pas en plusieurs endroits de faire franchement sourire à force de minutie dans le détail des vertus à acquérir et de parcimonie dans les moyens pratiques employés pour parvenir aux « habitudes de ces vertus » (« Fragment des mémoires de Franklin, écrits par lui-même, et non publiés », *Décade*, 16^e Vol., déc. 97 – fév. 98, Section *Biographie – Morale*, 2^e trim., 345-358/tome V, p. 555-564).

Toujours est-il que Franklin peut, à la fin de ce texte, attribuer ce qu'il est devenu à la culture de ces vertus proposées par *La Décade* à l'émulation de ses concitoyens : il doit, dit-il, à la sobriété, « sa longue et constante santé et ce qui lui reste encore d'une bonne constitution », à l'application et à l'économie, « l'aisance qu'il s'est procurée de bonne heure, l'acquisition de sa fortune et des connaissances qui l'ont mis en état d'être un citoyen utile, et lui ont donné quelque réputation parmi les savants », et, enfin, à la sincérité et à la justice, « la confiance de son pays et les emplois honorables dont on l'a revêtu ».

Plus profondément peut-être, on remarquera que le moral et le politique le cédant progressivement à l'économique et au médical, préparent les transformations qui feront plus tard la satisfaction du pharmacien Homais ; sa figure emblématique érode ainsi à l'avance le citoyen de Condorcet, de Daunou, de Sieyès. Le processus qui se marque très visiblement, voire

matériellement en termes quantitatifs, au long des numéros de *La Décade* va s'accroissant peu après la Constitution de l'an VIII (1799-1800), là où « il n'y a que Bonaparte », comme on disait couramment, pour se précipiter dès l'épuration du Tribunal des Idéologues, et, parmi ceux-ci, de six sur quatre des auteurs-fondateurs de la revue devenus tribuns : Say, Andrieux, Ginguéné et Le Breton. Encore une fois, en raison de l'autoritarisme de Bonaparte, les lieux d'intervention directement politiques se font plus rares, en tous cas plus diffus à travers la revue, la section des *Affaires politiques* est réduite, entre autres, à la portion congrue ; grâce aussi, faut-il nuancer, à la nouvelle génération de collaborateurs de la revue qui ne sont plus aussi émotionnellement et intellectuellement attachés à la Révolution, aux Lumières, voire à l'analyse, se met en place une lecture économiquement orientée des forces sociales et des rapports sociaux dont le maître mot en matière d'explication ou de commentaire est l'intérêt personnel.

On pourra comparer à cet égard le paradoxal et étincelant texte sur *La Richesse*, datant de 1804, (*Décade*, 41^e Vol., mars – mai 1804, Section *Mélanges*, 3^e trim., 491-499 et *Suite de l'article sur la Richesse*, inséré dans le numéro précédent, 551-560/tome VII, p. 161-171) de Petitain, collaborateur de *La Décade* de l'an VII à l'an XII (1799-1804), également contributeur au *Journal d'économie publique* de Rœderer, aux textes uniquement moralisants des premières années de la revue ou même à celui sur le même sujet d'un littérateur à l'ancienne mode, Vigée, article banal et aux accents convenus, qui paraît la dernière année d'existence de la revue (*De la richesse*, *Décade*, 53^e Vol., avril – juin 1807, Section *Mélanges*, 2^e trim., 294-299/tome VII, p. 592-596).

Petitain, également versé en philosophie et en économie, choisit, significativement, en homme très sensible au vent de l'histoire, de s'appuyer sur Smith contre Rousseau. Développant une défense ironique de ces « pauvres riches », il montre, en somme, que le riche a la meilleure part pour la bonne raison qu'il est à même de choisir s'il sacrifiera ou non aux lois de la morale :

« On peut dire sur l'abus de la richesse, sur les effets moraux et sur les dangers attachés à sa possession, les plus belles choses du monde. Qui a le plus, a le moins ; cet axiome, d'une vérité mathématique, les réduit à leur juste valeur ».

Le problème n'est en effet plus là. Il ne se discute pas en termes de morale commune, mais en termes d'intérêt individuel. Alors que le bonheur se définissait naguère encore dans les pages de la revue comme l'atteinte d'un équilibre entre intérêt général et intérêt particulier, ici le bonheur est vu à travers le prisme des besoins de sa nature personnelle. L'esprit public est bien loin : « Si le bonheur résulte d'un équilibre constant entre nos besoins et nos facultés, certainement cet

avantage est toujours dans la main du riche ». Conclusion : il faut certes travailler « puisque c'est la loi que la nature, à tous pauvres ou riches, nous impose indistinctement, pour l'intérêt de notre bonheur même », mais l'auteur engage à faire en sorte que même le travail serve la satisfaction personnelle :

« Fais en sorte que ce travail puisse te plaire par tous les avantages qui peuvent le rendre intéressant et agréable, mais sur toute autre chose choisis-le de nature à trouver dans son salaire de quoi satisfaire amplement à tous tes besoins physiques et moraux ».

LE GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN, LE SEUL CONFORME

À LA DIGNITÉ DE L'HOMME

Il y a pour les Idéologues, et pour les hommes de *La Décade* qui le répètent presque à satiété le long des pages de la revue, des conditions institutionnelles au développement des lumières et des vertus civiques et privées. Une des premières, sur le plan des institutions politiques, est l'élaboration d'une Constitution républicaine, la seule « conforme à la dignité de l'homme », ainsi que le déclare la revue. Réciproquement la forme de régime influence tant les mœurs que le développement des sciences et des techniques, comme l'annonce, parmi tant d'autres, un article au titre éloquent : « Effet de l'action du gouvernement républicain sur l'économie rurale » (*Décade*, 1^{er} Vol., avril-juin 94, Section *Sciences*, 3^e trim., 332-334/tome V, p. 113-114). Le rapport de Billaud-Varenne, un des tous premiers textes que publie *La Décade* concernant l'influence du gouvernement révolutionnaire sur la morale publique (*Décade*, 1^{er} Volume, avril-juin 94, Section *Convention nationale*, 3^e trim., 45-60/tome V, p. 125-129), en fournit un autre exemple. Il détaille « le développement des mesures devant accompagner la justice et la vertu mises à l'ordre du jour ». Le commentateur de *La Décade* souligne au nombre de celles-ci :

« la nécessité d'accélérer l'instruction publique, puisée dans tous les lieux où la nation se rassemble, dans l'exemple des vertus privées que donne un père de famille entouré de ses enfants, dans les bons ouvrages de morale, dans les journaux patriotiques, dans les pièces de théâtre exemptes d'obscénités, et ne retraçant que des scènes de vertu et de civisme ; dans les fêtes publiques, dans les monuments érigés aux grandes actions, à la piété filiale, à tous les élans sublimes qui honorent le cœur humain »

Tout cela est certes plus ou moins attendu de la part du lectorat de *La Décade* mais ce qui l'est moins est l'insistance que met l'auteur de l'article sur la liaison opérée entre plan moral et plan politico-économique par Billaud-Varenne. Pour mettre hors d'atteinte le corps social de la lèpre, comme s'écrie l'homme politique, lèpre que représentent aussi bien les indigents, les oisifs que les « terroristes », il faut, préconise-t-il, que tous exercent une profession utile ; il incombe à son

tour au gouvernement d'un État libre de trouver à tous une occupation en organisant de grands travaux publics, selon une recette qui sera abondamment suivie dans l'avenir :

« Que des édifices publics, que des ateliers, que des canaux, que des grandes routes offrent partout, au citoyen laborieux, un travail assuré. Le despotisme place le misérable entre le besoin et le crime ; dans un État libre, on épargne à l'innocence indigente la nécessité de se rendre coupable ».

Une des préoccupations dominantes de *La Décade* est bien de rendre manifeste pour ses lecteurs toutes les façons dont la République a transformé ou devrait transformer les aspects de la vie sociale et culturelle. Derechef, un des thèmes majeurs auquel reviennent les collaborateurs de numéro en numéro jusqu'à peu près la période du Consulat, est celui des Fêtes nationales. Ils discutent des moyens appropriés de célébrer avec éclat la Fête de la souveraineté du peuple, de la Fondation de la République ou encore les grandes cérémonies républicaines dédiées à la Jeunesse, l'Agriculture, etc..., fêtes, cérémonies, exercices qui s'emparent, pour Duval, Say ou Ginguené, épousant la doctrine de Boissy d'Anglas et de Daunou, de l'homme tout entier, cœur, esprit, corps. Ces cérémonies nationales provoquent l'enthousiasme collectif pour la patrie, fortifient l'esprit public et entretiennent entre les citoyens les « doux nœuds de la fraternité ». *La Décade* multipliera les protestations quand sera décidée la suppression des cérémonies républicaines, soulignant la nécessité de cimenter le lien social par leur biais.

Le républicanisme de la revue se réfracte également dans l'attachement proclamé aux deux autres grandes valeurs révolutionnaires, instituées en même temps comme droits : la liberté et l'égalité, avec néanmoins une prééminence d'articles au sujet de la liberté. La politique des États-Unis est ainsi louée parce qu'elle approche seule « les vrais principes de liberté » (*Décade*, du 10 vendémiaire an VI) ou encore Sieyès est célébré car il « sait mieux que personne comment il faut appliquer ces principes de vraie liberté qu'il connaît si bien » (*Décade* du 30 thermidor an VII). Amaury Duval souligne ouvertement pour ses lecteurs l'intérêt partisan de l'essai de Benjamin Constant, *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier*, en deux livraisons (*Décade*, 9^e Vol., mars-mai 96, Section Science politique – Histoire, 3^e trim., 335-341, 412-428/tome V, p. 310-321), à l'heure des discussions entourant la Constitution de l'an III :

« Mais le livre de Benjamin Constant n'en est pas moins utile dans les circonstances présentes. Il doit concourir à augmenter le nombre des partisans de la constitution. Cet ouvrage, écrit d'un style brillant et plein d'images, renferme les observations les plus justes, les raisonnements les plus incontestables ».

La traduction par Donnant, en l'an VIII, l'année de la promulgation de la nouvelle

Constitution, d'un ouvrage anglais d'un certain docteur Brown, *Considérations sur les rapports qui lient les hommes en Société, ou des éléments de l'organisation sociale* (*Décade*, 26^e Vol., juin-août 1800, Section *Science Politique*, 4^e trim., 81-86/tome VI, p. 147-150), donne l'occasion à Say, l'auteur du compte rendu, de préciser en quoi consiste l'égalité. Il l'apparente, fort significativement, à un échange de « services et de besoins » plus justement réel à ses yeux que la chimère introuvable de l'égalité politique :

« Il [l'auteur] a pour but de rechercher la nature et les effets de l'Égalité entre les hommes, et le point de vue sous lequel elle doit être envisagée, relativement à l'organisation sociale. Le livre tout entier est fondé sur ce principe, que la diversité des facultés et des talents des hommes, les rend nécessaires les uns aux autres, et établit une réciprocité de services et de besoins qui constitue la véritable Égalité ».

Il faut ajouter à ces textes où s'exprime l'attachement de *La Décade* pour les grands principes qui caractérisent le gouvernement républicain, tous les articles qui, traitant de la politique intérieure et étrangère sont attentifs à promouvoir l'humanitarisme du régime. La revue se préoccupe d'en montrer les applications concrètes à travers la discussion des principes de législation et des institutions judiciaires comme le jury, le code civil, la publication des essais distingués par l'Institut. Les collaborateurs multiplient les observations sur les perfectionnements à instaurer dans les hôpitaux, les asiles, les prisons, les colonies. Ainsi Say tout en rendant compte de la description par La Rochefoucauld-Liancourt des prisons de Pennsylvanie, expose ce que lui-même attend de la future Constitution de l'an VIII (1800) (*Décade* du 20 nivôse an VIII) :

« Espérons que l'organisation de notre nouveau Gouvernement, qui ouvre une porte constitutionnelle à toutes les améliorations, introduira [...] un nouvel ordre plus favorable à la morale et à l'humanité ; espérons que les idées libérales répandues dans tant de bons écrits et sur lesquelles se fonde notre révolution, descendront enfin de leur hauteur théorique, que les peuples s'apercevront une fois qu'on sait agir aussi bien qu'on a su penser, et que nous aussi nous aurons des institutions qu'on pourra citer ».

UN CONTRAT FONDÉ SUR L'INTÉRÊT DES CONTRACTANTS

Ces espoirs seront vite déçus, on le sait, du moins aux yeux des Idéologues et de leurs amis de *La Décade*. En attendant, on trouvera dans l'ensemble de textes que *La Décade* consacre à la Constitution, d'abord, et plus librement, à celle de l'an III (1784-1795), puis à celle de l'an VIII (1800), une représentation plus systématisée des positions politiques du journal vis-à-vis de ce qui est considéré, à l'époque, comme le levier le plus puissant du progrès social et culturel. La Constitution engage une science positive de l'homme et se situe en tant que telle au point logique

d'aboutissement de l'Idéologie rationnelle.

L'établissement de la Constitution de l'an III, préparée par la Commission des Onze dont plusieurs amis de *La Décade* ont fait partie, restera pour elle un modèle du genre car elle fait jouir enfin le peuple « du repos constitutionnel ». On ajoutera à ces textes qui accompagnent la Constitution de l'An III, deux autres articles plus tardifs, parus en 1800, qui nous permettent de retracer dans leur ensemble les grandes tendances de la revue en matière constitutionnelle. L'un est de Cabanis, commenté par Say, l'autre texte est de Ginguené qui analyse un ouvrage sur *L'égalité ou Principes Généraux sur les institutions Civiles, Politiques et Religieuses*. Ils entourent la promulgation de la Constitution de l'an VIII à propos de laquelle Andrieux, dans sa chronique des *Affaires de l'intérieur* du 30 frimaire, an VIII, considère un peu hâtivement, mais de concert avec le premier sentiment de tous, qu'elle offre les garanties de stabilité propices à un nouveau pacte social.

Brumaire marque décidément « le dernier jour de la Révolution », comme l'écrira plus tard l'historien Lacretelle, dit le jeune. C'est ce que rappelle Ginguené, bien revenu avec les Idéologues de sa complaisance première envers Bonaparte, ce « Robespierre à cheval », selon la formule de M^{me} de Staël dénigrant le Premier Consul qui s'éloigne à grand galop du libéralisme républicain de *La Décade*.

Quels sont les éléments de ce qui ferait aux yeux de *La Décade* et de leurs amis, une « bonne » Constitution, moderne et rationnelle, après l'anéantissement des « terroristes » ayant détourné la marche de la Révolution ? Rapportons-nous pour commencer au fort détaillé *Plan de Constitution* que propose en 1795 Polyscope, alias Amaury Duval, (*Décade*, 6^e Vol., juin-août 95, Section *Législation*, 4^e trim., 21-33/tome V, p. 201-208). Ajoutons-lui l'article de Say intitulé *Quelques idées sur le projet de Constitution de la Commission des Onze* (*Décade*, 6^e Vol., juin-août 95, Section *Législation*, 4^e trim., 79-90/tome V, p. 209-215) ainsi que les *Observations sur la réduction et la division des branches d'administration, dans le projet de Constitution* (*Décade*, 6^e Vol., juin-août 95, Section *Législation*, 4^e trim., 155-161/tome V, p. 197-200) de Dubois, qui était chef de la division agriculture, commerce et subsistances au Ministère de l'Intérieur, sous le Directoire. Nous sommes en l'an III et la Constitution sera promulguée le 22 août.

- Premier élément : la représentation censitaire remplace le suffrage universel pendant que le pouvoir est confié à l'élite de la nation.

Boissy d'Anglas, l'un des rapporteurs avec Daunou de la Commission des Onze, avait expliqué pourquoi seuls les possédants voteraient désormais :

« Nous devons être gouvernés par les meilleurs ; les meilleurs sont les plus instruits et les plus intéressés au maintien des lois. Or, à bien des exceptions près, vous ne trouvez de pareils hommes que parmi ceux qui possèdent une propriété, sont attachés au pays qui la contient, aux lois qui la protègent, à la tranquillité qui la conserve, et qui doivent à cette propriété et à l'aisance qu'elle donne l'éducation qui les a rendus propres à discuter, avec sagacité et justesse, les avantages et les inconvénients des lois qui fixent le sort de leur patrie [...] Un pays gouverné par les propriétaires est dans l'ordre social ; celui où les non-propriétaires gouvernent est dans l'état de nature » (*Moniteur*, XXV, 92 Conv. 23-6-95)

Le citoyen qui aura droit de vote est donc un citoyen instruit, industriel, utile, respectueux de l'ordre établi mais avant tout propriétaire. Duval discutant la définition de cette notion, propose un élargissement, gros d'avenir : un propriétaire devrait désigner selon lui tout homme propriétaire des moyens de production, dirions-nous anticipativement, d'ordre financier, technique, artistique ou intellectuel, susceptible de pourvoir à son existence. Il écrit :

« Mais faut-il ne compter au nombre des citoyens que les possesseurs de terres, comme le prétendent certains politiques ? Je ne le crois pas. Je pense, au contraire, avec Rœderer, que tout homme qui a un capital duquel il retire des revenus, un métier, un art, une science qui le nourrissent, est aussi, lui, propriétaire ; qu'il n'a pas moins d'intérêt que le possesseur de terres, au maintien de l'ordre... Tout cela, à mon avis, n'a pas même besoin de preuves ».

- Deuxième élément : on se gardera de favoriser les émotions populaires en rendant complémentaires droits et devoirs ; de là, d'ailleurs, l'insistance sur les habitudes à acquérir pour développer l'esprit public et le rôle des institutions à cet égard. La Constitution de l'An III dont les rapporteurs étaient Daunou et Boissy d'Anglas formule, on le sait, un code de devoirs annonciateurs des thèmes de la morale civique (famille, obéissance aux lois, travail, propriété, ordre social) qui allait s'épanouir au courant du XIX^e siècle ; une innovation dictée partie par un souci didactique, partie par le moralisme ambiant soucieux de la régénération des mœurs.

Les observations de Say qui vont dans le sens d'une désacralisation du processus d'établissement d'une Constitution, révèlent combien vite, en somme, on est passé de l'époque de la rhétorique et des grandes envolées à une époque, désormais la nôtre, instrumentaliste et technicienne. C'est qu'une autre conception de la constitution s'impose qui ne voit en elle rien de plus qu'un « contrat » fondé sur l'intérêt mutuel des membres du corps social. Cette conception s'accompagne du rejet, à l'instar de son maître Condorcet, de l'invocation à l'Être Suprême, jugé déplacée dans le contexte profane et ponctuel de l'organisation par les hommes entre eux d'une

association politique d'une durée limitée. Voici ce que préconise tout uniment le rationnel directeur de *La Décade* :

« Peut-être suffisait-il, pour servir d'introduction, de motif à la Constitution, de lui donner simplement ce préambule : Le peuple Français, voulant assurer à chacun des individus qui le composent, la tranquillité, la sûreté de sa personne et de sa propriété, et la liberté compatible avec une grande association, a arrêté d'organiser son gouvernement ainsi qu'il suit : — C'est là le *Arma virumque cano*. Il n'était pas nécessaire de faire comparaître l'Être Suprême, comme témoin dans cette affaire. Ce n'est point un serment ; c'est un contrat fondé sur l'intérêt des contractants, et révocable à leur volonté ».

Dans le même sens, Say déplore le caractère abstrait de la notion de « volonté générale » qui renvoie tout bonnement, dit-il, à « la volonté du conseil des 500, et du conseil des Anciens ».

- Troisième élément : le conflit entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire doit toujours être évité. L'organisation des pouvoirs, et leur division, en quoi consiste pour Say la responsabilité essentielle d'une Constitution et surtout pas l'imposition de lois toutes faites, doit s'accompagner d'une réorganisation des divisions administratives.

Dubois propose à cet égard une répartition nouvelle des responsabilités ministérielles qui suive la division des branches administratives reproduisant l'état des richesses et de l'industrie nationales :

« Il me semble, observe Dubois, que la division des branches de l'administration, doit, pour être salubre, porter sur deux principes incontestables.

1^o Il faut toujours donner nominativement une administration à la branche de l'intérêt national, que l'on veut particulièrement recommander dans l'esprit public, à raison de son influence sur la prospérité générale [...]

Ce principe amène une conséquence bien naturelle, et également propre à guider ceux qui sont chargés de la division des branches de l'administration ; c'est :

2^o Qu'il doit exister nécessairement une administration pour toutes les branches qui peuvent être considérées comme productrices, à laquelle soient réunies les branches qui en sont le produit immédiat et nécessaire, et conséquemment qu'il ne faut pas séparer d'une branche principale d'administration, toutes les branches particulières indispensables pour la faire prospérer ».

Duval, contrairement à Say qui accepte comme telle la division des pouvoirs proposée par la Commission des Onze pour monnayer le principe de la souveraineté du peuple, s'élève contre une trop stricte séparation. À son avis, celle-ci s'avérerait inopérante. Il propose, recourant à l'image de la machine animale, une coopération entre les pouvoirs pendant que le Sénat comprendrait trois sections :

« J'ai toujours senti de la répugnance à admettre la nécessité de cette séparation réelle que, depuis Montesquieu, tout le monde prétend devoir exister entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Si le

premier (ce qui semble raisonnable) commande à l'autre, c'est vraiment ce premier qui exécute : si le second est indépendant, il y aura rivalité, lutte continuelle. N'est-il pas absurde d'instituer un corps nombreux qui délibère d'un côté, tandis que d'un autre, un corps, son égal, agit, exécute ? C'est vraiment là un exemple du système de Leibniz, où la monade délibérante est hors du corps qui fait les mouvements.

Unissons plutôt tous les pouvoirs dans un centre commun, sans pourtant les confondre. Unissons-les de manière qu'une partie ne puisse être blessée, sans que tout le corps ne souffre ; mais surtout de manière que tous les membres se prêtent un secours mutuel, sans que l'œil ou l'oreille usurpent les fonctions de la langue ou de la main ».

Mais avec l'instauration du Consulat, une nouvelle Constitution se prépare. Les Idéologues et les hommes de *La Décade* l'appellent de leurs vœux. Avec toute la France ils soupirent, sous le règne houleux du second Directoire, après un gouvernement qui assurerait la stabilité politique. Ginguené se fait la tribune de tous ces discours qui souhaitent un renouvellement, qualifié de nécessaire. Il rappelle ce qui a fait le soutien de la Constitution actuelle et ce qui l'a maintenu jusqu'alors. Il avertit dans son analyse d'un ouvrage intitulé *De l'égalité, ou principes généraux sur les institutions civiles, politiques et religieuses, précédés de l'éloge de J.-J. Rousseau, en forme d'introduction, pour servir de suite à la correspondance d'un habitant de Paris, etc. sur les Révolutions de France* que la Constitution doit répondre aux exigences naturelles de l'homme qui vit en société :

« Les plus fermes appuis de notre Constitution, seront ceux qui la bénissent au fond de l'âme, parce qu'elle leur a rendu leur dignité, leur liberté ; parce qu'elle a rompu les entraves de l'industrie, du commerce, de la pensée ; parce qu'elle se lie avec toutes les notions justes, avec tous les sentiments élevés, avec toutes les affections douces et humaines ; parce qu'elle protège le faible, et ne permet à l'homme d'être fort que de ses talents et de ses vertus » (*Décade*, 14^e Vol., juin – août 97, Section *Politique raisonnée*, 4^e trim., 528-535/tome V, p. 448-453 ; 15^e Vol., sept. – nov. 97, Section *Politique raisonnée*, 1^{er} trim., 13-21 et 74-84/tome V, p. 521-534)

Ginguené poursuit en Idéologue. Il dévoile le ressort passionnel le plus puissant des activités humaines, l'intérêt personnel, qui se transforme en le plus sûr garant des principes d'une Constitution :

« [...] L'Assemblée nationale [...] a donc choisi pour fondement principal de son institution politique la passion dominante, le pli habituel et naturel de l'homme, l'intérêt personnel ; et c'est l'intérêt personnel de vingt millions d'hommes, qui veille à la défense de la Constitution, qui veille à ce que ne puisse jamais renaître en France cette noblesse dont l'intérêt est de détruire ce que l'intérêt de tout le reste est de conserver, la liberté, l'égalité ».

La Constitution de l'an VIII que Bonaparte voulait « courte et obscure », une fois adoptée,

Cabanis s'en fera d'abord l'apologue. Say qui fait l'analyse de ses *Quelques Considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle Constitution*, (*Décade*, 24^e Vol., déc. 99 – fév. 1800, Section *Science sociale*, 2^e trim., 9-17/tome VI, p. 138-144) tombe d'accord avec le médecin Idéologue et futur Tribun qu'une bonne Constitution doit convenir aux facultés et aux besoins de l'homme. Comme Andrieux, il pense que la force et la stabilité du gouvernement sont la condition essentielle pour assurer leur développement.

Say se situant avec Cabanis du point de vue de la toute neuve science de l'organisation sociale qui vise avant tout, par-delà les formes de gouvernement, à faire respecter la division des pouvoirs et le système représentatif, montre les avantages de cette Constitution « moderne » qui part des caractéristiques de l'homme :

« D'après les facultés et les besoins de l'homme, il examine quelles sont les qualités qu'on doit désirer dans le gouvernement de l'association dont on fait partie, et il trouve d'abord qu'une de ces qualités est la force, car il faut qu'un Gouvernement puisse toujours efficacement protéger la liberté des individus ; mais il faut en même temps qu'il soit habilement pondéré pour qu'il n'ait pas la facilité d'opprimer ceux qu'il doit défendre. Il faut en second lieu qu'il soit stable, parce que la durée améliore toutes les bonnes institutions, et que la versatilité décourage et finit par étouffer l'essor de l'industrie et des talents : mais il doit aussi laisser les portes ouvertes à toute espèce d'amélioration, et provoquer tous les genres de perfectionnement ».

On voit combien l'accent s'est déporté des conditions politiques d'ensemble (le gouvernement républicain, la démocratie) devant assurer la perfectibilité en général (les progrès de la société) à des conditions précises répondant à une situation conflictuelle. Or il suffit de peu, comme l'avenir le montrera, pour qu'un gouvernement fort et capable de maintenir l'ordre, glisse au despotisme et à la dictature, entravant au contraire la satisfaction des besoins individuels et ralentissant son progrès. Say, optimiste, voit pourtant la nouvelle Constitution offrir les plus sûres garanties à la propriété et à l'entreprise, à la tolérance, à la liberté « qui n'appellera plus à son secours les aveugles fureurs de la démagogie ». Il conclut en citant tout au long l'envolée finale de Cabanis qui promet à tous les « hommes paisibles et laborieux », un essor sans précédents sous la conduite « d'un gouvernement stable et fort », aux Hommes de lettres, aux Artistes, aux Savants, la gloire et l'enthousiasme que leur vaudra de travailler pour un peuple libre et sensé », enfin aux Philosophes la joie de voir se « terminer le dernier acte de notre révolution » et s'ouvrir « cette ère nouvelle [...] ère de gloire et de prospérité où les rêves de votre enthousiasme philanthropique doivent eux-mêmes finir par être tous réalisés ».

Les hommes de *La Décade* ne verront pas s'accomplir l'âge d'or que leur promettait Cabanis

au nom de ce qu'il prenait pour les commencements d'un libéralisme triomphant. L'économiste Le Breton est prompt à le souligner en prenant prétexte des *Dernières Vues de politique et de finance, offertes à la Nation française par M. Necker (Décade, 34^e Vol., juin – août 1802, Section Sciences morales et politiques, 4^e trim., 115-128/tome VI, p. 425 à 433)* pour aligner les critiques contre la Constitution de l'an VIII. Il écrit, présentant l'objet du livre de Necker :

« Cette nouvelle production de M. Necker, qu'il annonce comme devant être sa dernière, est une critique raisonnée de la constitution de l'an 8, dont il examine tous les rouages et qui lui semble tellement vicieuse en détail, comme dans l'ensemble, qu'il prédit qu'elle ne pourra pas se soutenir. Il invite le Gouvernement à y remédier. Selon lui, elle n'est ni républicaine, ni monarchique, ni mixte, ni même une constitution : il était impossible que le Sénat, le Tribunat, etc., restassent ce qu'elle les avait faits. En ôtant à la nation le droit d'élire ses magistrats, elle avait détaché ceux-ci de la Nation ; ils ne tenaient plus à rien.

Néanmoins il propose un projet de constitution de république, une, indivisible, fondée sur l'égalité et le système représentatif. Il n'y a pas sans doute grande prescience à nous révéler, à la fin de l'an 10, que la constitution de l'an 8 ne pouvait point se passer d'être modifiée. Aussi ce ne sera sûrement pas cette prophétie qui fera rechercher l'ouvrage de M. Necker : mais on sera curieux, avec raison, de connaître les reproches que fait à cette constitution un homme d'État qui devrait avoir toute la sagesse de l'expérience, puisque personne n'a été mieux placé pour observer l'effet de ses propres erreurs et les fautes de toutes les époques de la révolution ».

Le Breton, après avoir fait une allusion ironique à la promulgation de la Constitution de l'an X (1801-1802), plus autoritaire encore que la Constitution de l'an VIII, en feignant de voir dans les modifications apportées à l'organisation politique l'effet sur le Gouvernement des critiques de Necker, s'autorise, en conclusion, de l'exemple réussi des États-Unis. Il fait observer que l'échec de la Constitution de l'an VIII tient à ce qu'elle n'a pas réussi à faire régner l'ordre promis en l'alliant aux grands principes de 1789, la liberté et l'égalité :

« L'union de l'ordre et de la liberté à l'égalité est une tâche plus difficile : elle l'est surtout dans un grand État et les Américains l'ont remplie, à l'aide d'un gouvernement fédératif. Enfin l'union de l'ordre, de la liberté et de l'égalité à un gouvernement un et indivisible, doit être considérée comme le grand œuvre en politique ».

En attendant M. Homais et son auto-satisfaction, une figure intermédiaire du citoyen s'est dessinée, de 1795 à 1818, année pendant laquelle, au-delà de la disparition, en 1807, de *La Décade*, l'idéologue Daunou, omniprésent des débuts à la fin de la Révolution, présente le plan, en quelque sorte, d'une nouvelle Constitution avec *l'Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société*, un prolongement des idées libérales de *La Décade*, poussées à leur terme, par son ancien collaborateur. Cet ouvrage, en somme le testament politique de

Daunou, redevenu professeur au Collège de France puis député libéral sous la Restauration, au moment où se préparent les Journées de juillet 1830 dont il sera un des acteurs respectés, expose les conditions de la difficile articulation entre souveraineté du citoyen et souveraineté de la nation-État.

Daunou propose « un programme motivé des légitimes et incontestables requêtes d'un libéralisme équitable » cherchant à réunir l'ensemble de conditions qui feront échec à toute contre-révolution dont l'effet inéluctable serait de confisquer aux mains d'un seul, aussi bien les libertés publiques où s'ancrent les libertés individuelles que le « gouvernement national ». Partant de l'état actuel de sa société, il entend faire valoir positivement, et non plus par ombre portée comme jusqu'ici, les éléments constitutifs de la figure du nouveau citoyen, désormais régénéré par la Révolution, en principe donc à la fois libre, vertueux et savant.

Dans le couple nouveau citoyen-puissance publique que met en scène Daunou, la liberté, c'est-à-dire tout ce dont elle est le résultat, la propriété de soi-même, de ses biens, de sa conscience, la liberté de l'industrie, s'inscrit alors dans une relation en boucle dont les deux pôles se supposent l'un l'autre indéfiniment ; aussi ne cesse-t-elle de se construire à travers un échange volontaire d'intérêts entre un État-gouvernement et une nation prospère, industrielle et heureuse.

Et voici comment la voie devient libre pour que s'avance sur le devant de la scène politique, le propriétaire petit-bourgeois, prospère, instruit, travailleur, qui revendique en termes de garanties individuelles et non plus de droits, la liberté-sûreté, la tranquillité, le mieux-être.

Josiane Boulad-Ayoub, de la Société royale du Canada

Janvier 2004